

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

CFM INTERNATIONAL

Turboréacteurs CFM56-5C

Injection carburant et harnais CJ9L et CJ10L (ATA 72, 73)

1. APPLICABILITE :

La présente Consigne de Navigabilité est applicable aux turboréacteurs CFMI CFM56-5C tous modèles montés sur AIRBUS A340 ou autres.

2. RAISON :

L'interférence entre le tuyau d'injection de carburant et le harnais CJ9L peut conduire à la perforation du tuyau d'injection de carburant avec la possibilité d'un feu moteur. Deux moteurs ont été trouvés avec des fuites de carburant importantes. Deux autres moteurs ont montré une interférence et de l'usure au même endroit. De plus, lors de l'inspection du harnais CJ9L un opérateur a remarqué un frottement entre le tuyau d'injection de carburant et le harnais CJ10L.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

3.1. Pour tous les moteurs CFM56-5C : au plus tard dix jours après réception de la présente Consigne de Navigabilité [Sauf si cela est déjà effectué au titre de la Consigne de Navigabilité 2001-145(B)] :

Vérifier visuellement si le cheminement du harnais CJ9L (HPTCC sensor) se trouve du bon côté des supports (AMM 73-21-50 figure 401).

Vérifier visuellement si le harnais ne frotte pas contre le tuyau d'injection de carburant.

Vérifier visuellement s'il y a partout un espace minimal de 12 mm (un demi pouce).

Si le cheminement du harnais n'est pas correct ou s'il y a frottement ou s'il n'y a pas l'espacement minimal, remplacer les pièces usées au-delà des limites du manuel et réinstaller le harnais CJ9L conformément au Manuel de Maintenance Airbus 73-21-50 figure 401. Pour cette réinstallation prendre de préférence les supports P/N 1645M28G05 (voir SB CFM56-5C 72-266) avec les colliers tout métallique P/N 649-412-351-0 et P/N 649-412-354-0 (voir SB CFM56-5C 72-0327) ; cependant les supports d'origine P/N 1645M28G03 peuvent être utilisés uniquement avec des colliers tout métallique P/N 649-412-351-0 et P/N 649-412-354-0.

3.2. Pour les moteurs numéros de série 74X-101 à 74X-466, pré SB 73-057 (suppression de la sonde HPTCC à 9 h) qui sont des moteurs équipés de l'un des harnais électriques suivants : 320-363-301-0, 320-398-501-0, 320-398-502-0 : Au plus tard dix jours après réception de la présente Consigne de Navigabilité :

.../...

Vérifier visuellement si le cheminement du harnais CJ10L (HPTCC sensor) se trouve du bon côté des supports (AMM 73-21-50 figure 402 feuilles 4 et 5).

n/JFS

Date : 16/05/2001

CFM INTERNATIONAL
Turboréacteurs CFM56-5C

2001-187(B)

Vérifier visuellement si le harnais ne frotte pas contre le tuyau d'injection de carburant.
Vérifier visuellement s'il y a partout un espace minimal de 12 mm (un demi pouce).

Si le cheminement du harnais n'est pas correct ou s'il y a frottement ou s'il n'y a pas l'espacement minimal, remplacer les pièces usées au-delà des limites du manuel et réinstaller le harnais CJ10L conformément au Manuel de Maintenance Airbus 73-21-50 figure 402 feuilles 4 et 5, détail S (3 colliers), détail R et détail Q. Pour cette réinstallation prendre uniquement des colliers tout métallique P/N 649-412-351-0.

3.3. Réutilisation des pièces ayant frotté après avoir corrigé toute interférence :

3.3.1. Tuyau d'injection de carburant :

Usure de moins de 0,005 pouce (0,127 mm) de profondeur : utilisable.

Usure de plus de 0,005 pouce (0,127 mm) de profondeur et de moins de 0,010 pouce (0,254 mm) de profondeur : remplacer la pièce à la prochaine visite C (C check) ou 3000 heures de vol après l'inspection, première occurrence atteinte.

Usure de plus de 0,010 pouce (0,254 mm) de profondeur et de moins de 0,015 pouce (0,381 mm) de profondeur : remplacer la pièce avant le quatrième vol suivant l'inspection.

Usure de plus de 0,015 pouce (0,381 mm) de profondeur : remplacer la pièce avant le prochain vol suivant l'inspection.

3.3.2. Harnais CJ9L et CJ10L :

Toute usure est autorisée tant que la gaine n'est pas percée. Remplacer le harnais à la Check C ou avant 3000 heures de vol depuis la dernière inspection si la gaine est percée.

3.4. Rendre compte à CFMI de la date de l'inspection, du numéro du moteur et de tout mauvais cheminement ou usure trouvé.

3.5. Pour tous les moteurs CFM56-5C vérifier l'espacement minimal toutes les 500 heures de vol, si les trois colliers maintenant le harnais CJ9L du détail S, détail R et détail Q (AMM ATA 73-21-50 figure 401) ne sont pas des colliers tout métallique (P/N 649-412-351-0 et P/N 649-412-354-0 introduits par le SB CFM56-5C 72-0327).

3.6. Pour les moteurs ESN 74X-101 à 74X466, pré SB 73-057 vérifier l'espacement minimal toutes les 500 heures de vol, si les cinq colliers maintenant le harnais CJ10L des détail S, détail R et détail Q (AMM ATA 73-21-50 figure 402 feuilles 4 et 5) ne sont pas des colliers tout métallique (P/N 649-412-351-0 introduits par le SB CFM56-5C 72-0327) ou si le SB 73-057 n'est pas appliqué.

REF. : Bulletin Service CFM56-5C 72-266 du 10 novembre 1995
Bulletin Service CFM56-5C 72-0327 du 12 mars 1997
Bulletin Service CFM56-5C 72-057 du 05 septembre 1997
Bulletin Service CFM56-5C 73-A0106 Révision 1 du 19 avril 2001
Bulletin Service CFM56-5C 73-A0107 (à paraître).

La présente Consigne de Navigabilité remplace la CN 2001-145(B) qui est annulée par sa Révision 1.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception à compter du 16 MAI 2001